



NOUVELLE ARNAQUE CREATION D'ENTREPRISE - XX

Par **lexconsulting**, le **07/02/2011** à **20:48**

Bonjour à tous

Une nouvelle arnaque vient d'apparaître à destination des jeunes entreprises en création, sur le même modèle que XX

Cette arnaque se présente sous la forme d'un formulaire de "déclaration avant 8 jours" sur un registre intracommunautaire émanant de XX.

La société en question est située en Belgique.

Le document se présente sous forme d'un document officiel avec en filigrane des étoiles censées représenter le drapeau européen avec la mention "EUR"

La société XX (XX) (qui n'est qu'un annuaire d'enregistrement privé non officiel), vous réclame en outre 264 euros.

Surtout ne réglez rien à ce type de société située à l'étranger

Ne vous laissez pas abuser par ce type de documents pompeux.

L'arnaque est constituée par le fait que la société a été créée le 15/10/2010 par 3 personnes résidant en France qui se sont dépêchées de revendre leurs parts, un mois (!!) après la création de la société à une personne domiciliée à Berlin (un certain XX).

L'adresse à Bruxelles est probablement une adresse de domiciliation puisqu'aucun des dirigeants n'a jamais habité la Belgique...

L'arnaque est bien rôdée : escroquer un maximum d'entreprise dont peu déposerons plainte vu le montant sollicité. Changer de propriétaires de parts de la société régulièrement. Récupérer l'argent amassé sur le compte et disparaître.

Si vous avez été victime de cette arnaque, déposez une plainte auprès de la DGCCRF du Nord Pas de Calais, compétente en cas de litige transfrontalier avec la Belgique.

De notre côté nous avons saisi les services officiels compétents.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **Le Webmarketeur**, le **08/02/2011** à **18:18**

Bonjour,
Je viens de recevoir ce courrier. Quel recours pouvons nous avoir ?

Bien cordialement,

Par **lexconsulting**, le **09/02/2011** à **08:02**

Bonjour

Le recours est indiqué sur notre précédent mail :

- 1/ Surtout ne payez pas
- 2/ Si vous avez payé, faites un courrier AR à cette société en exigeant le remboursement et en leur précisant que vous avez déposé plainte auprès de la DGCCRF du Nord Pas de Calais
- 3/ Saisissez la DGCCRF du Nord Pas de Calais de votre litige

et

- 4/ Faites savoir autour de vous qu'il s'agit d'une arnaque

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **buj**, le **09/02/2011** à **16:44**

BRAVO ET MERCI POUR VOS PRECIEUSE INFORMATIONS SUR XX

Par **mafalda**, le **10/03/2011** à **10:25**

lorsque j'ai reçu ce papier j'ai été très étonné d'avoir finalement à payer 2 fois la meme chose ! du coup en me renseignant sur le net.... je suis tombée sur vous ! merci beaucoup, j'ai fait gagné à ma société : 264 euros !
(C'est mon boss qui va etre content !) merci encore !
du coup, quand vous avez un doute... vérifiez TOUT LE TEMPS !!!

Par **lexconsulting**, le **14/03/2011** à **10:55**

Bonjour

Ci-joint le lien d'un post que nous venons de rédiger pour ce même type d'arnaque sur un autre sujet de Legavox

http://www.legavox.fr/forum/vie-des-entreprises/entreprise/arnaque-societe-city-maps24_23250_1.htm

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **Aymeric75008**, le **23/04/2011** à **14:34**

en plus leur courrier n'est pas signé ni daté. une mauvaise arnaque.

il existe également la meme chose pour payer l'inscription sous 15jours pour valider l'inscription de l'entreprise.

Par **Foursou**, le **26/04/2011** à **18:23**

merci beaucoup pour le conseil!!!
Sharon

Par **AQUATRO**, le **27/04/2011** à **04:10**

Bonjour,

Je viens de recevoir le formulaire, bien sur je n'ai pas payé car le délai maximum de 8 jours mentionné est tout à fait illégal

Dans le même genre j'ai reçu un courrier INFO-KBIS me demandant de payer la somme de 197.34e c'est bien sur la même arnaque car le formulaire comporte des similarités évidentes avec celui de enregistrement intracommunautaire!

Il est incroyable que ces arnaqueurs ne soient pas encore sous les verrous!

Par **Bea75**, le **12/12/2011 à 12:23**

Je viens de créer ma société et un des 1ers courriers que je reçois c'est une lettre de info-Kbis me demandant 197,34 € ttc.

C'est une société française! Infolex rcs 518713391 qui existe bel et bien avec 443000€ de CA en 2010!

Comment ces gens là peuvent-ils avoir le droit de continuer à exister??

En lisant bien les conditions générales (avec lunettes + loupe) il est stipulé " **Le souscripteur confirme sans réserve savoir que cette offre n'est nullement obligatoire et atteste ne pas confondre le prestataire avec le registre national du commerce et des sociétés, Infogreffe ou toute autre édition concurrente similaire privée ou publique.**"

[s]**Comment faire pour stopper les agissements de Infolex info-kbis?**[/s]

Je connaissais ces arnaques donc je n'ai pas payé mais c'est tellement bien fait que plein de sociétés doivent se faire avoir, la preuve, 443000€ de CA!

Par **lexconsulting**, le **12/12/2011 à 15:40**

Bonjour,

Ces sociétés sont répertoriées par le site de la DGCCRF mais malheureusement, comme d'habitude, nos pouvoirs publics traînent avant de prendre les devants :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Se-mefier-des-propositions-d-insertion-dans-les-an>

Il est donc nécessaire que nous puissions continuer notre vigilance.

A noter que sur le site de la DGCCRF il est fait état de la société Annuaire-Pro et de la condamnation pénale de son dirigeant. Manifestement cela n'a pas suffi, car la société Annuaire-Pro, située à Strasbourg, continue à nouveau ses diligences (nous avons nous même reçu un courrier ce jour de leur part !!!).

Bien Cordialement

Lex Consulting

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **Bea75**, le **12/12/2011 à 17:03**

Oui tout à fait, restons vigilants et alertons le plus de monde possible pour qu'ils n'arnaquent personne!

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Par **Bea75**, le **20/12/2011** à **11:14**

Et de 3!

Comme je le disais, je viens de créer mon entreprise et j'en suis à 3 faux courriers me demandant sous des airs très officiels des montants qui vont de 165 à 642€!

Il faut alerter les créateurs d'entreprise!!

info-kbis

EUR

RSI France

sont tous des arnaques!

Je me demande comment la loi les laisse continuer.

Prévenez vos amis!

Par **Christophe Prat**, le **18/08/2012** à **23:16**

Bonjour,

je viens de créer une sarl, et j'ai reçu environ 5 courriers de ce type, dont un de Bruxelles, les 4 autres de France... J'espère au moins que ces entreprises à la limite de l'escroquerie payent des impôts en france et en Europe LOL

Quelqu'un veut-il les scans ?

Et pour info, un coup de fil au greffe du tribunal et leur montrer les documents permet de lever tout de suite tout doute sur l'escroquerie en cours. Merci donc au greffe du Tribunal de Chartres

ChP

Par **ex2015**, le **04/02/2015** à **15:23**

Tout comme Info-KBis, EUR continue d'envoyer ses fausses factures en janvier 2015 dans l'indifférence générale !

c'est assez hallucinant.

Par **sonia 14**, le **03/06/2015** à **14:32**

bonjour a tous , j'ai téléphone le 3939 qui m'a indique de faire une plainte écrite au prêt de : DIRECCTE, l'arcade de Flandre à Lille.

Par **marsenso**, le **24/06/2015** à **08:38**

Merci pour votre avertissement, je viens de recevoir leur formulaire d'enregistrement et le tarif est plus élevé : 426€ , je vais déposer plainte pour lutter contre cet abus.

Bien cordialement

AUD'Inconsult

Par **SophieD**, le **03/07/2015** à **11:32**

bonjour ,

apres avoir essayé plusieurs... il faut avouer que le service est le meilleure... Je suis assez étonnée des avis mis !!!

je suis cliente depuis 2 annees et je suis largement satisfaite

Par **MarieRau**, le **03/07/2015** à **15:06**

ce message est pour signifier mon entière satisfaction concernant le service ,pour ma part je n'ai que de bonne expérience.

Par **Lopez47**, le **03/07/2015** à **15:09**

de quel service vous parlez ??

Par **Dalma**, le **03/07/2015** à **15:32**

Du service des faux avis positifs complètement bidons visiblement.